

PIECES A PRODUIRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER JEUNE CITOYEN

Avant la mise à disposition du collaborateur bénévole , le jeune devra fournir les pièces suivantes auprès du service jeunesse /

- 1 Photo d'identité
- 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident ou copie du titre de séjour,etc)
- Pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 relevé d'identité bancaire ou postale à votre nom
- 1 curriculum Vitae
- Le règlement intérieur à lire, dater et signer
- Copie de la partie vaccination du carnet de santé